

Commission Nationale de Discipline du 14 novembre 2011 :

« Monsieur William BALGUY, s'est soumis à un contrôle antidopage le 31 juillet 2011 à l'occasion du Grand Prix des Secrétaires, lequel s'est révélé positif (présence de Tuaminoheptane dans les urines). S'agissant d'une première infraction aux règles antidopage, ce dernier s'est vu sanctionné par la Commission Nationale de Discipline de la FFC dans sa séance du 14 novembre 2011, d'une sanction d'interdiction de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC d'une durée d'un mois, à compter de la réception de la décision, et de l'annulation de ses résultats obtenus le 31 juillet 2011.

La sanction a été notifiée à William BALGUY le 2 décembre 2011 et ce dernier ayant accusé réception du courrier le 9 décembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 56 du règlement antidopage de la FFC, l'intéressé est interdit de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC à compter du **28 janvier 2012**, date d'ouverture de la saison 2012 de Guadeloupe, et ce jusqu'au **27 février 2012 inclus**. »

Commission Nationale de Discipline du 14 novembre 2011 :

« Monsieur, s'est soumis à un contrôle antidopage le 9 août 2011 à l'occasion du Circuit de l'Étang, lequel s'est révélé positif (présence de Prednisone et de Prednisolone dans les urines). S'agissant d'une première infraction aux règles antidopage, ce dernier s'est vu sanctionné par la Commission Nationale de Discipline de la FFC dans sa séance du 14 novembre 2011, d'un avertissement, et de l'annulation de ses résultats obtenus le 9 août 2011.

La sanction a été notifiée à le 2 décembre 2011, ce dernier ayant accusé réception du courrier le 5 décembre 2011.»